

MISE A DISPOSITION DU DOCUMENT DE REFERENCE 2013

Le Document de Référence 2013 de Guerbet a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 11 avril 2014 sous le numéro d'enregistrement D.14-0349.

Il comprend notamment :

1. le rapport financier annuel dont :

- les comptes consolidés ;
- les comptes annuels ;
- le rapport de gestion ;
- l'attestation de la personne responsable du Document de Référence ;
- les rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés et les comptes annuels ;
- les informations relatives aux honoraires des Commissaires aux Comptes ;
- les informations relatives aux rachats d'actions.

2. le rapport de la Présidente du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et les principes de détermination des rémunérations des mandataires sociaux.

Le Document de Référence 2013 est tenu gratuitement à la disposition du public et peut être consulté sur le site internet de Guerbet www.guerbet.com dans la rubrique Investisseurs – Documents.